

Ça ruisselle pour SMITH !

2M€ de Bonus

On a toutes et tous en tête la théorie du ruissellement chère au président MACRON qui voudrait que la rémunération des plus riches profite par ruissellement aux plus pauvres et plus modestes. Cette théorie inepte qui n'existe que dans les arguties du patronat vient de se fracasser sur l'annonce des deux millions € attribués à Benjamin SMITH au titre de l'exercice 2020 pour sa bonne gestion de la crise sanitaire. Car si SMITH va bien toucher 2 M €, les salarié.e.s eux auront pour tout ruissellement le vol de 3 jours de congés basse activité et la baisse de leur PFA, sans compter les milliers de suppressions d'emploi en cours.

Ce sont les salarié.e.s qui ont géré la crise, pas SMITH !

Cette rémunération outrancière de 2 M€ pour bonne gestion de crise doit être supprimée. Ce sont les salarié.e.s qui ont été en première ligne pour gérer les rapatriements et les envois de fret en vivres et produits sanitaires. Ce sont les salarié.e.s qui ont permis la bonne gestion de la crise. C'est aux salarié.e.s qu'il devrait être attribué une augmentation de salaire pour l'abnégation et le sacrifice dont ils ont fait preuve durant l'année 2020. Au lieu d'être reconnaissant envers ses salariés, la direction les vole.

La relativité du temps dans la rémunération !

Les 2 millions € attribués à SMITH au titre de sa rémunération variable long terme pour l'exercice 2020 (voir tableau ci-dessous) correspondent à 92 années de salaires pour les plus bas salaires d'Air France et à 45 années de salaires, si on prend la rémunération moyenne PS toute catégorie. En un an, SMITH aura gagné plus que toute une vie de travail des salariés d'Air France. **La CGT demande le retrait des mesures de suppression des jours de basse activité et de baisse de la PFA.**

Rapport de Gouvernement d'entreprise
Rémunération des mandataires sociaux

2

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
M. Benjamin Smith, Directeur général				
Rémunération fixe	744 511 ⁽¹⁾	744 511 ⁽¹⁾	900 000	900 000
Rémunération variable	0 ⁽²⁾	768 456	768 456	366 667 ⁽³⁾
Rémunération variable long terme	2 000 000 ⁽⁴⁾	N/A	2 000 000 ⁽⁵⁾	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	295 287 ⁽⁶⁾	295 287 ⁽⁶⁾	313 201 ⁽⁶⁾	313 201 ⁽⁶⁾
Total	3 039 798	1 808 253	3 981 657	1 579 868

(1) Pour rappel, le Directeur général a fait part au Conseil d'administration de sa décision de soumettre sa rémunération fixe, versée au cours de l'exercice 2020, aux mêmes modalités que celles appliquées à l'ensemble des salariés d'Air France et d'Air France-KLM SA (notamment d'en réduire le versement au prorata temporis des périodes d'activité partielle appliquées à l'ensemble des salariés).

(2) Le Directeur général a renoncé à percevoir sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2020.

(3) Pour la période allant du 17 septembre au 31 décembre 2018.

(4) 400 800 unités de performance valorisées à 2 000 000 € et calculées par rapport au cours de bourse d'ouverture de l'action Air France-KLM au 1^{er} avril 2020, payables en 2023 (sauf, concernant les plan long-terme de type « phantom shares », exercice par le bénéficiaire de son droit de reporter le paiement de trois ans maximum) sous réserve de conditions de performance et d'une condition de présence de trois ans.

(5) 220 506 unités de performance valorisées à 2 000 000 € et calculées par rapport au cours de bourse d'ouverture de l'action Air France-KLM au 17 août 2018, payables en 2022 (sauf, concernant les plan long-terme de type « phantom shares », exercice par le bénéficiaire de son droit de reporter le paiement de trois ans maximum) sous réserve de conditions de performance et d'une condition de présence de trois ans.

(6) M. Benjamin Smith bénéficie d'une voiture de fonction avec chauffeur, d'un régime de santé et de prévoyance bénéficiant à l'ensemble du personnel du Groupe. En raison de sa mobilité en France, il bénéficie également d'une indemnité de logement, de billets d'avion, de frais de scolarité et de conseils.